



FLASH N°51 – 21//08/2024

Taxe kilométrique : L'augmentation illégale des tarifs en Wallonie : L'UPTR a assigné la SOFICO en justice

Pour rappel (voyez notre [flash N° 73 du 2 novembre 2023](#)), par un simple communiqué de presse la SOFICO annonçait aux transporteurs une augmentation de tarifs à la date du 1^{er} juillet 2023.

L'UPTR avait alors relevé que cette décision n'avait été approuvée par le désormais ex-Ministre wallon de la Mobilité et des Infrastructures, Philippe Henry (Ecolo), que le 15 juin 2023 et publiée au Moniteur belge seulement le 12 septembre 2023.

Estimant que les transporteurs avaient payé les nouveaux montants de la taxe kilométrique sur une base juridiquement contestable, l'UPTR avait invité les transporteurs à réclamer le trop perçu sur la période courant du 1^{er} juillet au 21 septembre 2023.

Aux plaignants, la SOFICO a répondu que les pouvoirs du Gouvernement à son égard se limitaient à une 'tutelle d'approbation' (sic), avec pour conséquence que ce dernier devait se contenter d'accepter qu'un acte administratif produise ses effets, avec en l'espèce un effet rétroactif...

Ce flagrant manque de respect à son égard n'avait pas ému l'ex-Ministre Philippe Henry.

Ce dernier était par ailleurs resté sourd tant aux appels de l'UPTR qu'au courrier de son avocat.

A défaut d'une solution satisfaisante, l'UPTR a fait assigner la SOFICO devant le tribunal de l'entreprise et ce, via un transporteur membre de l'UPTR (disposant, de facto, d'un intérêt économique direct à agir).

L'UPTR ne désespère pas que cette plainte incite le nouveau Ministre wallon en charge de l'Aménagement du Territoire, des Zones d'activité économique, des Travaux publics, de la Mobilité, de la Sécurité routière et des Pouvoirs locaux, François Desquesnes (Les Engagés) à se faire respecter.

L'UPTR s'est déjà excusée à son égard pour la situation dont il hérite, du fait notamment des errements de son prédécesseur.

L'UPTR relève par ailleurs que, du fait des derniers résultats électoraux, le Conseil d'Administration de la SOFICO devrait être renouvelé et un nouveau Commissaire du Gouvernement désigné. Ces derniers seront peut-être plus réceptifs aux doléances des acteurs / contribuables et entrepreneurs du monde économique. Qui sait ?

Si une solution de compromis ne pouvait pas être trouvée, c'est au tribunal de l'entreprise qu'il conviendra de trancher.

A suivre à la rentrée !

Michaël Reul-Secrétaire-Général